



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Éviter, Réduire, Compenser

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectifs d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Les mesures compensatoires réalisées dans le cadre des travaux :

- Création et restauration de haies
- Création et restauration de ripisylves
- Création de mares
- Reconversion de cultures en prairies
- Plantation de boisements humides

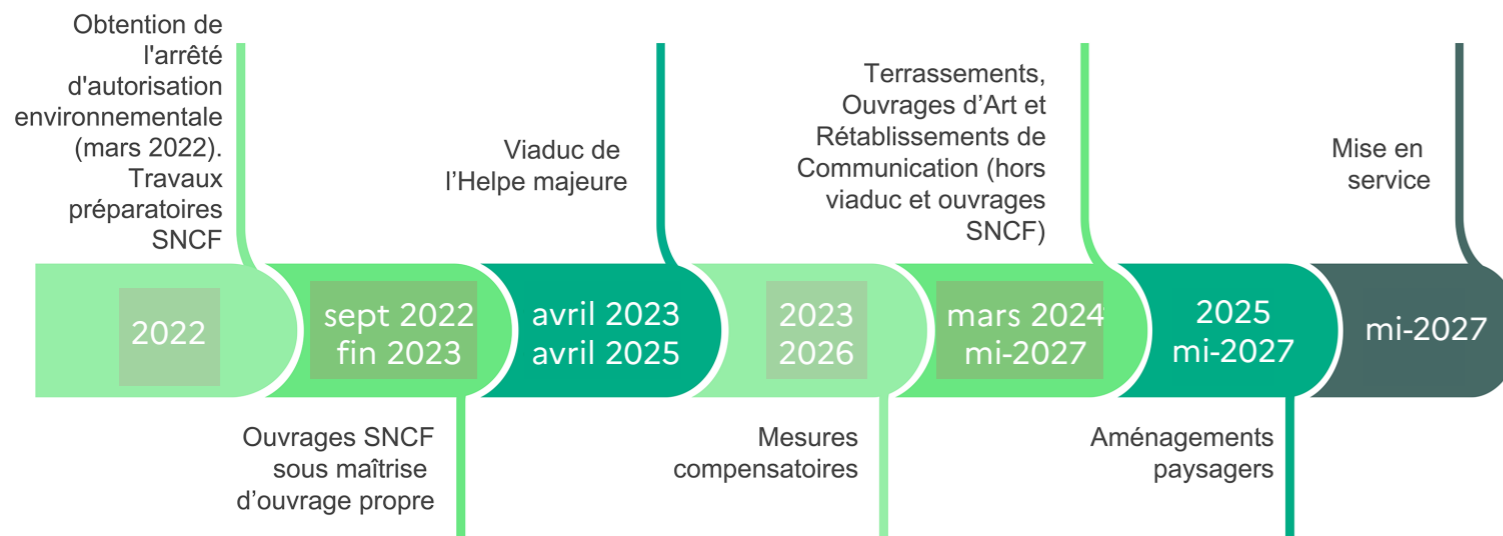
Les acteurs du projet

- **Maîtrise d'ouvrage du projet :** État - DREAL Hauts-de-France
- **Maîtrise d'ouvrage des deux ponts-rails :** SNCF Réseau
- **Maîtrise d'œuvre :** SETEC

Le financement

- **98 M€** inscrits au CPER 2021-2027
- **64,9 M€** inscrits au CPER 2015-2020
- **50 % Etat, 50 % Région**

Les étapes clés



Pour en savoir plus : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Contournement-d-Avesnes-sur-Helpe->

Pour contacter la DREAL par mail : rn2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr

Cette plaquette d'information est publiée par la DREAL Hauts-de-France

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
Crédits photographiques : DREAL Hauts-de-France

RN2

CONTOURNEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

JANVIER 2025



Un contournement inscrit dans l'aménagement du territoire



Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe constitue un maillon essentiel dans l'aménagement et la modernisation de la RN2, entre Laon et Maubeuge.

La mise à 2x2 voies de la RN2 répond aux objectifs du premier Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) signé en novembre 2018, consolidés au travers de la signature du second Pacte SAT en novembre 2021.

Ces deux Pactes engagent les services de l'État et les collectivités concernées dans des actions communes pour combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

Les objectifs

- Améliorer la **sécurité** des habitants et usagers, en supprimant des traversées d'agglomérations et des carrefours.
- Améliorer la **desserte** des pôles d'activités.
- Renforcer la **dynamique du territoire**, en améliorant la liaison Avesnes-sur-Helpe / Maubeuge.
- Améliorer le **cadre de vie** en réduisant les nuisances sonores et la pollution aérienne.

Les chiffres clés

- **7,5 kilomètres** pour contourner Avesnes-sur-Helpe par l'est
- **2x2 voies** de Bas-Lieu à Avesnelles (RD951), puis bidirectionnelle d'Avesnelles à Etroeungt
- **1 viaduc** pour le franchissement de l'Helpe Majeure et de la RD133
- **2 ponts-rails**
- **3 ronds-points** et **1 échangeur**
- **6 ponts**



Mise en service
prévue mi-2027

Des ouvrages d'art intégrés au cadre de vie et au paysage

Le contournement d'Avesnes-sur-Helpe comprend différents ouvrages d'art réalisés dans le respect de l'architecture locale pour assurer son adéquation avec le réseau routier local.

Les teintes claires et la sobriété des ouvrages se veulent en harmonie avec ceux sur la section en 2x2 voies déjà réalisée entre Beaufort et Maubeuge.

L'usage de la brique est privilégié en tant que matériau traditionnel et emblématique de l'architecture locale, notamment pour l'habillage des culées des ouvrages courants.

L'intégration paysagère du contournement dans son environnement est améliorée par un travail sur les pentes et l'habillage des talus. Les modelés présentent des pentes douces et de la végétation locale.

Deux ouvrages emblématiques du contournement

LE PONT-RAIL SUR LA LIGNE FERROVIAIRE LILLE-HIRSON

Le pont repose sur des culées situées de part et d'autre de la route, sans appui central.

La technique utilisée pour le tablier permet de limiter son épaisseur et de respecter le gabarit de la route.

Le pont-rail, mis en circulation en août 2023, a été réalisé en anticipation des travaux de la RN2 qui passera sous la voie ferrée.



LE VIADUC DE FRANCHISSEMENT DE L'HELPE MAJEURE

Ce viaduc se présente comme l'ouvrage le plus remarquable de la déviation de la RN2.

D'une longueur de 251 m, il franchit l'Helpe Majeure et la RD133 à 250 m à l'est d'Avesnelles.

Tous les éléments de l'ouvrage sont en cohérence avec l'ensemble de la déviation et s'adaptent au mieux au contexte local.

La plupart des piles sont placées dans une zone inondable et leur géométrie est adaptée pour faire face aux débordements réguliers de l'Helpe.

Le viaduc comprend un double tablier d'une largeur totale de 25,50 m.

